



Projet Associatif Stratégique

2022 - 2030

01	Agir ensemble pour une société solidaire et ouverte à tous	
	1.1 Contexte	3
	1.2 Valeurs	6
	1.3 La force de s'associer	7
02	Nos orientations stratégiques	
	2.1 But et Missions de l'association : notre raison d'être	9
	2.2 Partager nos forces	10
	2.3 Le plan d'action stratégique	11
03	Handicap 22 : son organisation	
	3.1 L'écriture du projet associatif ...la méthode	17
	3.2 Principes d'Handi-Cap 22	18
	3.3 Une gouvernance qui évolue	20

« La force d’agir ensemble »

Ce projet associatif stratégique 2022 – 2030 affiche la volonté des membres d’Handi-Cap 22 de poursuivre sa force d’agir ensemble, d’apporter des solutions d’accompagnement adaptées, innovantes et concrètes au plus près des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap, des aidants, des familles et des professionnels.

Les valeurs partagées des membres de l’Association sont garantes du respect des choix et des besoins exprimés des personnes en situation de handicap dans leur projet de vie et de recherche d’accompagnement individuel ou collectif.

Handi-Cap 22 et ses membres réaffirment par ce projet stratégique sa position d’acteur dans l’accompagnement global des personnes en situation de handicap sur notre Département pour une société solidaire et inclusive. La philosophie de ce projet repose sur l’expertise et la capacité de ses membres à mobiliser des ressources internes et externes et à développer des axes de co-construction, de coopération et de partenariat.

Ce projet fédérateur confirme l’indépendance d’Handi-Cap 22 et de ses membres à définir sa politique associative tout en tenant compte des dispositifs publics existants et à venir.

Enfin, Handi-Cap 22 confirme son soutien à ses membres pour porter la parole auprès des pouvoirs publics et par ailleurs instaure dans la durée, entre ses membres, acteurs associés et institutions, un dialogue de confiance.

Anne Marie BERTHAULT

Présidente d’Handi-Cap 22



01

« Agir ensemble
pour une société solidaire
et ouverte à tous »

1.1 Contexte

Être en situation de handicap en 2022

Être en situation d'handicap ou proche d'une personne en situation de handicap, c'est être confronté à de nombreuses difficultés : d'obtention de places en établissement ou service, d'accès à l'école, à l'emploi, au logement, aux transports, aux soins, à l'autonomie, à la citoyenneté sans compter les difficultés administratives pour la reconnaissance de ses droits les plus élémentaires.

Le cadre législatif et réglementaire français, d'une grande complexité génère beaucoup de blocages et des fonctionnements en silo qui contraignent la fluidité des parcours. Les familles bien souvent ne savent pas à qui s'adresser, ce qui ajoute à leurs difficultés.



Prendre en compte les expériences de chacun est la clé de **solutions adaptées**



Un constat

Dans ce contexte, nous mesurons l'urgence de développer de nouvelles solutions d'accompagnement pour les adultes et les enfants en situation de handicap et de prendre en considération ces centaines de personnes souvent laissées à la charge de leur famille sans aucun accompagnement.



Un groupement d'acteurs

C'est ce à quoi s'attache, notre groupement Handi-Cap22, un collectif d'Associations intervenant en Côtes d'Armor, né en 2009 de la volonté des acteurs du secteur médico-social de se regrouper sous une même identité pour apporter des réponses adaptées aux besoins et aux attentes de toute personne en situation de Handicap, quel que soit son âge et son handicap.



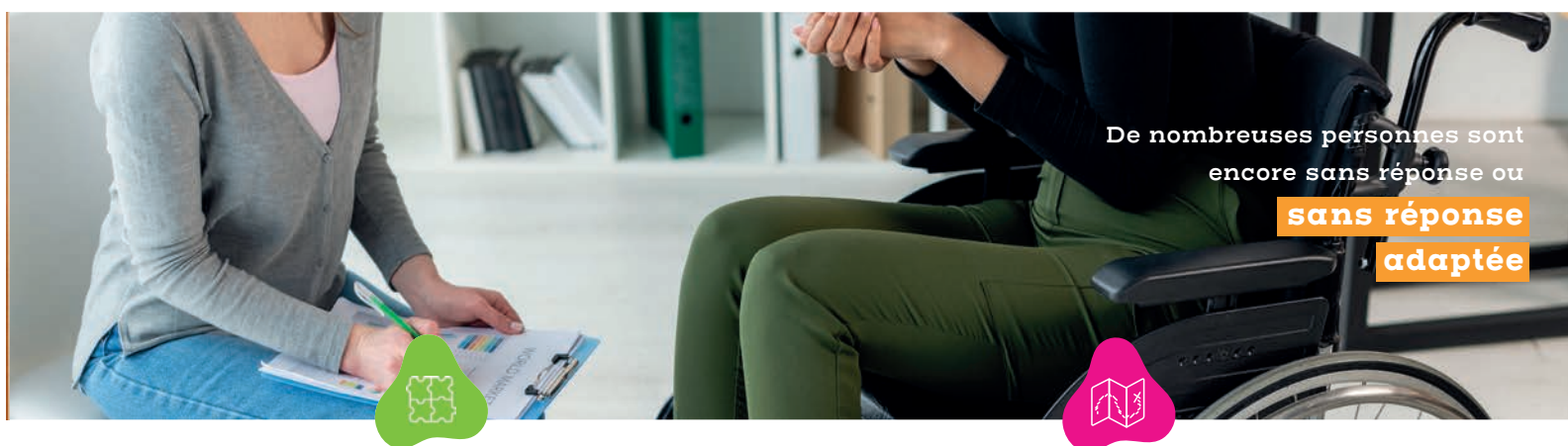
Des actions

Forte de la mobilisation de nos adhérents aujourd'hui, notre action est dirigée vers les initiatives qui mutualisent les ressources territoriales dans l'ensemble des champs qui touchent la personne en situation de handicap : santé, logement, éducation, emploi, loisirs... Le croisement des regards est important pour avancer dans la recherche de solutions d'accompagnement respectueuses des choix de la personne.

Des besoins persistants malgré des politiques publiques volontaires :

Depuis plusieurs années, en particulier depuis le rapport Piveteau de 2014, une politique publique de transformation de l'offre médico-sociale de prise en charge du handicap est en cours de déploiement. Le projet SERAPHIN PH, la démarche « réponse accompagnée pour tous », une succession de dispositifs législatifs et réglementaires, et jusqu'au plan d'action ministériel « ambition transformation 2019-2022 », ont progressivement dessiné des orientations générales devant se traduire par :

- Une action et des financements recentrés sur le besoin des personnes,
- Des services coordonnés dans des plateformes territoriales,
- Le développement de réponses inclusives,
- La prévention des ruptures de parcours,
- La recherche d'une meilleure efficacité notamment par une mutualisation de certaines ressources.



De nombreuses personnes sont encore sans réponse ou sans réponse adaptée

Mobiliser l'offre

En février 2020, la Conférence Nationale du Handicap promeut la mise en place en 2021 dans les bassins de vie de communautés d'accompagnement dites « 360 » visant à mobiliser toute l'offre de santé et médico-sociale disponible pour donner à la personne le choix des solutions qui la concernent.

Des politiques partenariales et territoriales

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor, à travers son schéma départemental de l'autonomie 2017-2021, et l'Agence Régionale de Santé, à travers son Projet régional de Santé 2018-2022, développent simultanément des politiques partenariales et territoriales visant à réduire les inégalités de santé, et à contrer la perte d'autonomie, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Toutes ces politiques ont pour volonté de prendre en considération la personne, sa situation particulière, et la réalité de son territoire de vie. Malgré tous ces efforts, et des acquis certains, les personnes en situation de handicap, leurs proches et les acteurs observent que des problèmes perdurent. Des personnes en situation de handicap ou avec des troubles du neuro développement sont encore sans réponse ou sans réponse adaptée. La complexité des situations se heurtent à l'hyper segmentation de l'offre et son organisation en filière. En outre, l'offre est parfois inaccessible en proximité et par ailleurs peu lisible.

Pour couvrir tous les besoins en matière de handicap, mettre en place toute l'offre correspondante, il apparaît plus que jamais nécessaire de disposer des moyens pour fonctionner en dispositifs ainsi que d'une organisation en plateforme facilitant le regroupement des acteurs et leurs coordinations.

Soutenir nos membres dans un environnement en mutation

L'une des missions d'handi-cap 22 repose sur le soutien et l'accompagnement de ses membres dans les évolutions de la société et des politiques sociales. Ce soutien nous impose d'être mobilisé aux côtés de nos membres à la fois dans les transformations de notre secteur (offre, financement...) et les innovations qui en découlent, mais aussi dans les débats liés aux politiques publiques qui concernent les personnes en situation de handicap et leurs proches.



L'indépendance du collectif

En la matière le collectif affirme son indépendance à l'égard des financeurs en particulier et des pouvoirs publics en général, notamment quant à son objet, ses valeurs et son organisation. Notre projet associatif témoigne de la volonté de construire et d'entretenir une parole forte au service de la conception de l'action sociale et médico-sociale à la fois par nos actions et par nos prises de positions.



Dialogue et relation de confiance

Handi-Cap 22 entretient le dialogue et la relation de confiance non seulement entre ses membres mais aussi avec toutes les parties prenantes : l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, le Département des Côtes d'Armor, la MDPH, les collectivités territoriales et l'ensemble du secteur public. Ils sont les leviers qui facilitent la prise en compte de nos propositions pour l'accès des personnes à leurs droits et à des réponses concrètes dans une société ouverte à tous.



1.2 Nos valeurs

La plupart des valeurs d'Handi-Cap 22 ont été portées par les membres dans leur propre histoire.

Parce qu'elles leur étaient communes, elles ont été à la base de leur volonté de se regrouper. Aujourd'hui, elles servent de guide à l'élaboration de notre projet commun, et sont garantes de nos orientations. Liées entre elles, elles inspirent la manière d'agir de l'association envers les parties prenantes et entre les membres.

Envers les parties prenantes



L'humanisme

L'humanisme, au sens d'« éthique au service de l'homme », irrigue l'ensemble des réflexions et des actions du collectif.



La primauté et la singularité

Handi-Cap 22 entend prendre en considération la primauté et la singularité des personnes et des situations, au-delà des catégories et des nomenclatures d'administration ou de gestion.



L'entrepreneuriat militant

L'organisation d'Handi-Cap 22 est mobilisée pour impulser et soutenir des initiatives au profit des personnes en situation de handicap. Les actions sont mises en œuvre en garantissant l'équilibre entre les contraintes de l'efficacité opérationnelle et les engagements au service des personnes.



Utilité et efficacité

L'association considère que son existence n'a de sens que si elle s'assure de l'utilité et de l'efficacité sociétales de son action. Celle-ci doit répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, tout en améliorant leur reconnaissance et leur prise en compte par l'ensemble de la société.

Entre les membres



L'égalité

Le fonctionnement de Handi-Cap 22 garantit l'égalité entre ses membres.



La solidarité

Les membres pratiquent la solidarité dans le fonctionnement de l'association, les décisions prises, et assument ensemble les actions conduites et leurs résultats.



La réciprocité

Handi-Cap 22 veille à la réciprocité dans les relations entre l'association et ses membres, et entre les membres eux-mêmes, pour ce qui concerne l'apport et le bénéfice de chacun. La réciprocité peut ne pas être symétrique compte tenu des différences de taille et de moyens des membres.

1.3 La force de s'associer

Le collectif Handi-cap 22 est une association regroupant associations, fondations et groupements mutualistes intervenant sur le département breton des Côtes-d'Armor. Cette association mène et entreprend en commun des actions destinées à offrir des réponses adaptées à toute personne en situation de handicap.



Le modèle associatif

Le modèle associatif est un outil d'organisation qui ne se réduit pas à la définition de ses statuts. Inhérent à l'exercice de la démocratie, il est l'opportunité collective de pouvoir répondre, autrement que dans un cadre institutionnel et politique établi, aux besoins des personnes handicapées et de leurs aidants. Son cadre flexible favorise l'interconnaissance, la coopération et la mise en commun des moyens (techniques, administratifs, logistiques,



Réactive et créative

Notre force associative, c'est bien de pouvoir débattre à l'interne, mais aussi de projeter nos débats et échanges à l'externe, vers des partenaires. Aller chercher de nouvelles alliances, s'ajuster aux besoins des territoires, se doter d'un outil souple tel que l'association pour garder une capacité d'agir, c'est se doter d'une forte réactivité créative pour réaliser nos objectifs.



Elargir la coopération

Aujourd'hui Handi-Cap 22 est très largement constitué de membres intervenant dans le champ du handicap et plus particulièrement des gestionnaires d'établissements et services implantés sur le département des Côtes d'Armor. La nécessité d'apporter des réponses plurielles à des situations souvent complexes, la diversité des parcours et le développement de l'inclusion nécessitent le renforcement de la coopération entre les acteurs du milieu ordinaire et les membres d'Handi-Cap 22.



Structurer le dialogue

La prise en compte de la pluralité des acteurs de la santé, de l'éducation, de l'habitat de l'emploi, des loisirs et leur rôle prépondérant dans la vie des personnes en situation de handicap et leurs proches nous inscrit dans un dialogue élargi. La diversité des interlocuteurs et la diversité des territoires : locaux, départementaux, nous conduisent à structurer ce dialogue pour qu'il soit fidèle au principe d'efficacité d'Handi-Cap 22.

Cette « force d'agir ensemble », ce réseau partenarial fort, se manifeste non seulement dans sa capacité d'action mais aussi dans la solidarité, l'engagement porté auprès des personnes en situation de handicap et leurs familles pour contribuer ensemble au respect des droits et à l'évolution de notre société.

A man in a wheelchair is shown from the side, looking through binoculars. He is wearing a white long-sleeved shirt and blue jeans. The background is a bright sunset over the ocean, with a sandy beach in the foreground. The scene is framed by a large, semi-transparent white circle.

02

**Orientations
stratégiques**

2.1 But et Missions de notre association : Notre raison d'être

Handi-Cap22 a pour ambition grâce au regroupement de ses forces d'apporter des réponses adaptées aux besoins et aux attentes de toute personne en situation de Handicap, quel que soit son âge et son handicap sur les Côtes d'Armor.



Fédérer les acteurs

Fédérer les acteurs concernés, et notamment ceux de l'économie sociale et solidaire.



Être promoteur d'actions

Être promoteur d'actions construites grâce à la synergie des adhérents, en favorisant les initiatives qui mutualisent les ressources territoriales à destination des personnes en situation de handicap.



Être interlocuteur et défendre les intérêts

Être interlocuteur et défendre les intérêts de ses adhérents, des acteurs de l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics.



Ces missions cadrent la vocation de l'association qui entend donc à la fois favoriser les échanges et les réflexions collectives dans le champ du handicap, les concrétiser par des actions, et prendre la parole pour faire connaître sa vision et ses méthodes. Ce en restant fidèle à une démarche associative et à son ancrage territorial dans les Côtes d'Armor.

2.2 Partager nos forces

Depuis sa création, la diversité des activités et des espaces d'interventions des membres d'Handi-Cap 22 constituent les ressources qui alimentent et soutiennent son action.



Une bonne connaissance des acteurs

La force et la densité de l'implantation territoriale de l'association est garante de la proximité et d'une bonne connaissance des acteurs (membres de Handi-Cap 22, financeurs, collectivités territoriales, et autres partenaires).



Une connaissance fine des besoins des personnes

Par sa pratique, Handi-Cap 22 possède une connaissance fine des besoins des personnes en situation de handicap, de la complexité et de l'instabilité des situations.



L'expérience opérationnelle

L'expérience opérationnelle de Handi-Cap 22 lui permet d'évaluer les réussites et les manques dans les réponses aux besoins, et d'imaginer de nouvelles pistes.

C'est sur la force de ses membres et sa philosophie d'action que notre association a défini ses 3 grandes orientations stratégiques. Ces orientations constituent la colonne vertébrale de notre projet sur laquelle la feuille de route viendra concrétiser nos actions à mener pour les 10 années à venir.



une société qui
prend en compte
les besoins des
plus vulnérables
se grandit.

2.3 Le plan stratégique : 3 orientations majeures

1

Veiller à ce que toutes les personnes en situation de handicap aient des réponses respectueuses de leurs choix de vie :

Une société où toute personne en situation de handicap a un accompagnement qu'elle souhaite est une société que nous appelons de nos vœux.

Cependant aujourd'hui l'accès à ce droit inconditionnel et sa mise en œuvre concrète ne sont pas effectifs pour tous. Beaucoup d'enfants et d'adultes en situation de handicap peinent dans les démarches liées à la reconnaissance de leurs droits.

Souvent lorsqu'une orientation vers une solution en milieu spécialisé est proposée par la MDPH, de nouvelles démarches sont à engager auprès de chaque service ou établissement concerné. Ensuite, les personnes sont inscrites sur des listes d'attentes qui peuvent durer de plusieurs mois à plusieurs années. Une attente durant laquelle des situations peuvent se dégrader jusqu'à la rupture et parfois l'urgence.

Être en veille, c'est pour Handi-Cap 22 participer à cette attention que ce soit dans la reconnaissance des droits ou dans leur mise en œuvre. Cette attention ne peut être ponctuelle et doit s'inscrire dans la durée afin de prendre en compte l'évolution des besoins et des attentes tout au long de la vie de la petite enfance jusqu'à sa vieillesse. C'est également prendre en compte l'évolution des environnements et des situations des personnes.

2

Contribuer à l'amélioration et l'adaptation de l'offre d'accompagnement.

Une société où toute personne en situation de handicap a un accompagnement qu'elle souhaite, repose sur une possibilité de choix et sur l'innovation des acteurs.

Malgré la volonté des pouvoirs publics et la mobilisation des acteurs les défis sont nombreux pour transformer notre société afin qu'elle soit plus solidaire avec tous et plus inclusive.

Pour que cette société favorise le vivre ensemble et permette aux personnes en situation de handicap l'accès aux biens et aux services c'est la mobilisation de tous les acteurs qui est nécessaire : de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'habitat, des loisirs ...

Nous nous devons de coconstruire avec l'ensemble des parties prenantes de la société les choix présents et à venir qui peuvent s'offrir aux personnes en situation de handicap dans leurs parcours de vie.

3

Porter la parole de nos membres

Pour défendre notre vision, notre indépendance, fédérer nos membres et appeler les pouvoirs publics à agir nous devons porter un discours clair, capable de convaincre chacun du bien fondé de nos revendications.

Partager une vision commune des contours et des missions de Handi-Cap 22, adopter un langage commun capable de caractériser notre identité, nos enjeux et nos objectifs sont autant de priorités de communication interne et externe. Ils renforceront le poids de notre collectif et lui permettront de faire bouger les lignes au bénéfice des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Soutenir nos membres, c'est aussi faciliter les coopérations au regard des évolutions du secteur. La volonté de partager des expertises et des ressources des membres constitue la première richesse de notre collectif qui lui permettront demain de renforcer l'action de chacun de nos membres sur des thématiques aussi diverses que l'emploi, la formation, les systèmes d'information ...



NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientation 1

Veiller à ce que toutes les personnes en situation de handicap des Côtes d'Armor aient des réponses respectueuses de leurs droits et de leurs choix de vie

Assurer une attention collective et un soutien auprès des personnes en situation de handicap et des aidants dans leurs recherches de solutions

- Anticiper et accompagner les périodes de transition
- Prévenir les ruptures de parcours
- Identifier précisément les publics concernés.
- Promouvoir l'accompagnement précoce des jeunes enfants et leurs proches
- Accompagner les personnes en situation de handicap dans la mise en place effective de leurs droits

Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap à des réponses adaptées

- Soutenir le développement de l'évaluation et des outils de recueil des attentes des personnes
- Cartographier l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire
- Améliorer la compréhension et la lisibilité de l'offre
- Promouvoir le déploiement de systèmes d'information parcours partagés



Orientation 2

Contribuer à l'innovation, l'amélioration et l'adaptation de l'offre d'accompagnement

Promouvoir l'égalité territoriale de l'offre

- Elargir notre animation des territoires à tous les acteurs de la société
- Favoriser la co-construction de l'offre inclusive
- Co-concevoir le développement de l'offre de proximité

Développer collectivement des solutions innovantes

- Construire une connaissance partagée des problématiques et des besoins des personnes en situation de handicap en Côtes d'Armor
- Accompagner la transformation de l'offre en dispositif
- Soutenir le changement de posture par la formation
- Soutenir les actions innovantes des membres et partenaires



Orientation 3

Porter la parole de nos membres et les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire

Construire et entretenir une parole forte

- Elaborer le plaidoyer politique Handi-Cap 22
- Renforcer le sentiment d'appartenance et la cohérence des membres de Handi-Cap 22
- Déployer une communication interne et externe Handi-Cap 22 auprès de chaque membre et de l'ensemble des partenaires.

Faciliter les coopérations pour soutenir nos membres face aux évolutions du secteur

- Partager les préoccupations et les expertises de nos membres pour agir ensemble
- Renforcer la mutualisation des moyens
- Disposer d'un système d'information partagée autour des emplois et des stages
- Développer une offre de formations mutualisée
- Penser collectivement l'attractivité des métiers



03

Handicap 22

son organisation



3.1 L'écriture du projet associatif ...la méthode

Handicap 22 a fait appel au cabinet Barthelemy pour l'accompagner dans l'élaboration du projet associatif. Il s'agissait d'accompagner Handi-Cap 22 dans l'élaboration d'un projet associatif stratégique, et sa traduction en plans d'action. Ce travail permet à Handi-Cap 22 d'ajuster son organisation, de préciser ses objectifs, et de déterminer comment les atteindre en restant fidèle aux valeurs partagées par ses membres.



Une consultation de l'ensemble des membres

Le présent projet a été élaboré sur la base d'une consultation des membres de Handicap 22 et complété par des échanges avec des représentants de l'ARS et du Conseil départemental.



L'analyse des points de vue des acteurs

Ces nombreuses consultations ont permis de recueillir puis d'analyser les points de vue des acteurs. Se sont distingués des points de vue dominants que l'on retrouve dans tous les propos, des points de vue spécifiques à une catégorie d'acteurs, et les points de vue ponctuels qui tous ont alimenté la réflexion.

En croisant les enjeux, les visions, les préoccupations de l'ensemble des acteurs, un diagnostic a été élaboré et constitue le socle de notre projet associatif.



Pour passer à l'action

Leur analyse a constitué la matière de plusieurs réunions de bureau et d'assemblée générale, qui ont conduit à l'identification en commun d'axes stratégiques et d'objectifs, et à une méthodologie d'élaboration de plans d'action.



Deux natures d'objectifs se recoupent dans le plan d'action d'Handi-Cap22 :

Améliorer la congruence entre demande et offre

Cela signifie, améliorer le recueil des besoins, imaginer de nouvelles offres pour les besoins non couverts, faciliter la coordination des réponses individuelles adaptées aux besoins des personnes.

Renforcer et coordonner nos ressources

Cela signifie renforcer les fonctions supports, mettre en place une communication interne, mettre en place une communication externe, suivre et évaluer collectivement le projet stratégique. Cette coordination est la condition sine qua none de l'amélioration de la congruence.

3.2 Principes d'Handi-Cap 22

Nos principes irriguent l'ensemble des actions conduites par Handi-Cap 22 :



La flexibilité

La flexibilité de son périmètre d'action qui prend en compte toutes les situations handicap dans tous les domaines de la vie pour leur apporter des réponses.



L'écoute

L'écoute des besoins des personnes et des aidants comme préalable à toute intervention.



La proximité

La proximité des actions au plus près des territoires de vie des personnes



La simplification des démarches

La simplification des démarches administratives en garantissant à tous une équité et une rapidité dans la mise en œuvre des réponses.



Son indépendance

La préservation de son indépendance et la défense des intérêts de ses membres.



La transversalité

La transversalité pour la mise en œuvre de projets adaptés aux besoins.



L'innovation

La promotion de projets innovants pour une société inclusive.



La subsidiarité

La subsidiarité dans la formulation des réponses basées sur les compétences des acteurs.



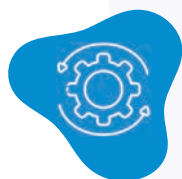
3 principes supplémentaires pour la mise en œuvre de notre projet associatif

Nos travaux nous permettent aujourd'hui d'énoncer 3 principes supplémentaires pour la mise en œuvre de notre projet associatif stratégique :



Assurer et garantir

Assurer et garantir la coordination « interne » (entre ses membres) et « externe » (avec les autres partenaires). L'intensité et les modalités de la coordination sont explicitées à l'occasion des plans d'action, dans une perspective d'adaptation à chaque projet, entre échanges de bonnes volontés et mutualisation de moyens. C'est la raison d'être de Handi-Cap 22.



Développer la « réactivité créative »

Développer la « réactivité créative », notamment à propos de l'examen de l'opportunité de répondre aux sollicitations des pouvoirs publics (appels à projet, à manifestation d'intérêt, expérimentations). Il convient de prendre toujours en considération ces sollicitations, bien sûr, mais de se réserver éventuellement la possibilité de ne pas répondre ou de répondre en amendant la question ou le cadre de la réponse. La « réactivité créative », c'est aussi construire des initiatives visant à améliorer la réponse hors des cadres tracés.



Construire et entretenir

Construire et entretenir une parole forte au service de la conception de l'action sociale et médico-sociale, c'est ce qu'entend promouvoir Handi-Cap 22 par l'action comme par ses prises de position.

3.3 Une gouvernance qui évolue

Handi-cap 22 est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, regroupant associations, fondations et groupements mutualistes intervenant sur le département breton des Côtes-d'Armor. Cette association mène et entreprend en commun des actions destinées à offrir des réponses adaptées à toute personne en situation de handicap.

Nos instances

Le conseil d'administration

Son Conseil d'Administration est garant des valeurs et des principes du projet associatif, il définit et pilote les orientations stratégiques de l'association. Il est composé de deux collèges avec voix délibératives : un collège rassemblant tous les membres adhérents représentant les organismes gestionnaires et un collège de 3 membres représentants des associations non gestionnaires d'établissement et services. Deux sièges sont également réservés à deux personnes qualifiées sur proposition du Conseil d'Administration.

Le bureau

Le bureau est élu par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour une durée de 3 ans. Il est constitué de 7 membres élus dont, un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire. Les membres fondateurs siègent de droit au bureau. Le bureau se réunit chaque mois pour définir les positions politiques et assurer le suivi des orientations stratégiques validées par le conseil d'administration. Sur opportunité, le bureau peut proposer la mobilisation de groupes de travail rassemblant une partie des membres associés et les partenaires.

La direction

L'activité du groupement d'associations est assurée à la fois par les représentants élus des membres associés mais aussi par des professionnels mis à disposition auprès de la Direction d'Handi-Cap 22. Les personnels mis à disposition, sont liés par des conventions définissant leurs missions et conditions d'exécutions ainsi que leurs liens fonctionnels avec la direction d'Handi-Cap 22.

Une dynamique positive et utile

Coordination et décloisonnement

Handi-Cap 22 travaille depuis des années dans une logique de coordination des acteurs et de décloisonnement des dispositifs. Créée en 2009, son action s'est élargie progressivement. Après s'être dotée en 2011 d'une charte de partenariat, elle met en place en 2014, 7 pôles de coordination territoriale des parcours individuels, réunis au sein d'une plateforme de coordination du département des Côtes d'Armor.

Faciliter les parcours et les initiatives

En 2017, l'ARS Bretagne confie à Handi-Cap 22 la mise en œuvre du PCPE. Handi-Cap 22 conclut une convention avec la MDPH pour articuler le dispositif des « tables rondes » avec celui de la « Réponse accompagnée pour tous » animé par la MDPH. En 2018, Handi-Cap 22 élabore une réforme de ses statuts permettant l'adhésion des organismes non gestionnaires. Elle intervient par ailleurs comme facilitateur dans la formulation et le montage d'initiatives partenariales dans le cadre d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt).

Engagé dans l'action

En 2019, sur proposition de son conseil d'administration, son directeur est désigné par l'ARS comme co-chef du projet Santé mentale. En 2020, Handi-Cap 22 organise la coordination de l'offre d'accueil temporaire sur le département puis du dispositif « 360 » en Côtes d'Armor avec la Mdp.

Une utilité reconnue

Aujourd'hui l'utilité d'Handi-Cap 22 est largement reconnue. Utile, pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, notamment grâce au maillage du territoire, à la logique du guichet unique, et au développement d'innovations, utile pour être écouté des pouvoirs publics et locaux, utile à ses membres pour accéder à l'information et les accompagner.



Prendre en compte l'environnement

En 2018, Handi-Cap 22 élabore une révision de ses statuts, de son règlement intérieur, le collectif y précise les délégations attribuées à la direction, les prérogatives du collectif en matière de pilotage, suivi financier et communication ainsi que les contenus et obligations liés aux conventions de maîtrise d'œuvre confiés par Handi-Cap 22.

Si l'ensemble de ces révisions étaient nécessaires en 2018 pour structurer l'action collective elles demeurent aujourd'hui insuffisantes pour prendre en compte la diversité des enjeux stratégiques du projet associatif : inclusion, accessibilité universelle, transformation de l'offre, coordination des acteurs...et représenter la diversité des parties prenantes à mobiliser pour les atteindre : personnes en situation de handicap ; aidants ; acteurs du droit commun, organisme non gestionnaires...

Par conséquent, revoir les statuts et le règlement intérieur de notre association doit permettre à la fois de faire évoluer l'organisation de nos instances de gouvernance, leurs fonctionnements et leurs représentativités et in fine notre efficacité collective.

Ce « passage indispensable » de notre construction collective est aujourd'hui prioritaire pour l'année 2022 pour que handi-cap 22 s'inscrive pleinement dans son environnement et de celui des personnes en situation de handicap.



« la force d'agir ensemble »



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez-nous !

Plateforme de coordination départementale
Rue du Bignon - 22190 PLERIN

T. 02 96 58 25 83

F. 02 96 58 25 84

plateforme@handicap22.fr

www.handicap22.org

Avec le soutien :

